



# Championnat de France Vétérans 2015

## *Féminin et masculin*

### Art 1 - Organisation

A- Ce Championnat se déroule en 3 phases :

- Phase 1 **Championnat Départemental 14 Juin 2015 (date limite)**
- Phase 2 **Championnat Régional : 12 et 13 septembre 2015**
- Phase 3 **Championnat de France : 7 et 8 Novembre 2015**

B- La participation au Championnat Départemental est obligatoire pour une éventuelle qualification au Championnat Régional.

C- La participation au Championnat Régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.

D- Dans chacune des phases départementale, régionale et nationale, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

### Art. 2 - Les Joueurs (ses)

A- Chacune des compétitions est ouverte aux joueurs (ses) licenciés(es) FFBSQ de nationalité française.

B- Les joueurs (ses) étrangers(ères) licenciés(es) F.F.B.S.Q. sont autorisés(es) à participer au Championnat Régional sans pouvoir prétendre à une qualification pour la phase nationale.

C- Les catégories d'âge sont :

- Vétérans 1 hommes et femmes : Nés entre le 1er Janvier 1958 et le 31 Décembre 1965
- Vétérans 2 hommes et femmes : Nés entre le 1er Janvier 1951 et le 31 Décembre 1957
- Vétérans 3 hommes et femmes : Nés en 1950 et avant

D- Pendant les 3 phases, les Vétérans 3 bénéficient à chaque partie d'une bonification. Cette bonification figure sur le listing spécifique et est la suivante :

Bonus	âge								
1	66	7	71	13	76	19	81	25	86
2	67	8	72	14	77	20	82	26	87
3	68	9	73	15	78	21	83	27	88
4	69	10	74	16	79	22	84	28	89
6	70	12	75	18	80	24	85	30	90

### **Art. 3 - Championnat Départemental**

- A- Chaque participant effectue 9 lignes en 3 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série. Le décalage est déterminé par le comité départemental ou à défaut la ligue (ou CSR bowling dans une région multidisciplinaire), en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B- A l'issue des 9 lignes, un titre de Champion Départemental est décerné dans chaque catégorie.
- C- Les quotas de qualification pour la phase régionale sont déterminés par la ligue (ou CSR) avec un minimum de 60% et un maximum de 85% des participants par catégorie.
- D- Le Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- E- Si un Comité Départemental ne dispose pas de centre homologué, il peut effectuer sa phase dans un centre homologué de sa région.
- F- Engagement à la compétition : 16 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,18 € l'unité, à régler au Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR).

### **Art. 4 - Championnat Régional**

- A- Chaque participant effectue 9 lignes en 3 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série.  
  
Le décalage est déterminé par la ligue (ou CSR) en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B- A l'issue des 9 lignes, un titre de Champion Régional est décerné dans chaque catégorie. Les champions régionaux sont automatiquement qualifiés pour la phase nationale, ainsi que leurs suivants dans la limite des quotas déterminés par le CNB au prorata des engagements.
- C- La ligue (ou CSR) décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- D- Engagement à la compétition : 4 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,18 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

### **Art. 5 - Championnat de France**

- A- Lieu : les centres de Gramont et Montaudran à TOULOUSE.

B- Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.

C- Déroulement :

- Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.
- Demi-finale : sur 4 lignes supplémentaires pour 12 joueuses et 20 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications sont conservés.
- Finale : sur 4 lignes pour 6 joueuses et 10 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications et demi-finale sont conservés.

D- Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés sur le total des 16 lignes dans chaque catégorie.

E- Forfaits, Repêchage, Modifications :

- Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement régional **jusqu'au 23 octobre 2015. Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre du classement régional relatif au lieu de la finale nationale**
- Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifiés(es) en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs (ses) d'outre-mer qualifiés (ées).

## **Art. 6 - Championnat d'Europe Vétérans ESBC**

**Les 3 premiers joueurs et les 3 premières joueuses classés de chaque catégorie** se voient offrir par le CNB l'engagement au Championnat d'Europe Vétérans ESBC 2016. En cas de non-participation de l'un (une) d'entre eux (elles), le montant de l'engagement sera conservé par le CNB.

## **Art. 7 - Divers**

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France. Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.